

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 22 mai 2023

Le lundi 22 mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 16 mai 2023, conformément à l'article L.2511-4 du Code général des collectivités territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 17 mai 2023.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M^{me} Sophie MALLET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Jennifer BUNAN, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M^{me} Bénédicte RENHAS, M. Franck ALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Eric HELARD.

Absent ayant donné procuration :

M. Gérard GACHET, M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Alexandra BAROUCH.

Étaient Excusés :

M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Vanessa EDBERG, M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. Bruno PARENT.

Monsieur Francis SZPINER, Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour

- **162023028** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162023029** Adoption du compte-rendu de la séance du 6 mars 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162023030** Adoption du compte de gestion 2022.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162023031** Compte Administratif : Élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162023032** Adoption du compte administratif 2022.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2023 DSOL 44** Subventions (322 500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion — Convention.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2023 DAE 27** Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2023 DLH 109** Réitération de garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DLH 123** Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovation de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DU 33** PLU —Révision — Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DAC 256** Subventions (46 800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2023 DAC 492** Subventions (13 950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2023 DASCO 40** Dénomination de l'école Guy Chauliac.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure
- **2023 DASCO 41** Dénomination de l'école François Jacob.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2023 DAC 373** Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2023 DVD 1** Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (16^e, 17^e, 18^e) et lignes T8 et TZen 5 — Communication du bilan annuel 2022 des projets. (Communication sans vote).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DVD 13** Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DVD 56** Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DVD 63** Principe de délégation de service public pour la mise en conformité du parc de stationnement Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de l'ensemble (16^e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DAE 17** Prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DPE 17** Projet LIFE ADSORB : signature de l'avenant de prolongation de 2 ans de la convention européenne et de la convention de partenariat.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DEVE 19** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DEVE 20** Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DEVE 27** Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
 - **2023 DSP 59** Subvention (130 000 euros) et convention avec la SCI Good Doctor pour la création d'une MSP (16e) dans le cadre du dispositif Paris Med ».
M. Emmanuel MESSAS rapporteur.
 - **2023 DFPE 34** Subvention (11 122 euros), avenant n° 3 à l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie, 7 rue Prokofiev (16^e).
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.
 - **V162023053** Vœu relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024.
 - **V162023054** Vœu relatif à la réaffectation des espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service. (Retiré de l'Ordre du jour).
- Ordre du jour complémentaire**
- **162023055** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 17 mai 2023.
M. Francis SZPINDER rapporteur.

- **2023 DSOL 55** Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N° 1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

- **2023 SG 13** Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 07 sous la présidence de M. Francis SZPINER.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, M. SZPINER tient à rendre hommage aux policiers tués dans le Nord dans l'exercice de leur devoir.

Il entame ensuite l'ordre du jour avec la désignation du secrétaire de séance.

➤ **162023028** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

➤ **162023029** Adoption du compte rendu de la séance du 6 mars 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 6 mars 2023, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162023055** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 17 mai 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 17 mai 2023, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162023030** Adoption du compte de gestion 2022.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur le compte de gestion et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

Le compte de gestion 2022, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162023031** Compte Administratif : Élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER propose ensuite de procéder à l'élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022, auquel le maire ne participe pas. Il soumet aux voix du Conseil d'arrondissement la désignation de M. REDLER en tant que Président séance.

À l'unanimité, M. REDLER est désigné Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022.

M. SZPINER cède la présidence de séance à M. REDLER et se retire.

➤ **162023032** Adoption du compte administratif 2022.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'en application des dispositions du Code général des collectivités locales, le maire d'arrondissement, ordonnateur de l'État spécial du 16^e, est tenu, à la clôture de l'exercice budgétaire intervenue le 31 décembre 2022, d'établir le compte administratif de l'État Spécial d'Arrondissement pour 2022 et d'en rendre compte au Conseil d'arrondissement qui doit l'approuver.

Pour chacune des trois dotations qui composent l'État Spécial du 16^e, le compte administratif dresse le bilan comptable de l'exercice 2022 et retrace ainsi toutes les opérations d'exécution du budget en rapprochant le total des crédits obtenus en 2022 et celui des dépenses effectives réalisées durant cette même année.

M. REDLER déclare que le compte administratif constate par déduction le montant des crédits de l'année passée à reporter. Ces crédits comprennent les dépenses engagées non mandatées d'une part et d'autre part, les crédits n'ayant fait l'objet d'aucun engagement. Le report de ces crédits étant de droit, ils seront réinscrits au budget supplémentaire de l'année 2023, budget qui sera soumis au vote du Conseil d'arrondissement lors de la séance du 19 juin 2023.

Sur l'ensemble des trois dotations, le taux d'engagement des crédits s'établit ainsi à 87,32 %. Le taux des dépenses mandatées s'établit pour sa part à 82,12 %.

Concernant la section de fonctionnement, les crédits ouverts s'élèvent à 7 244 124 euros, les dépenses mandatées à 6 161 744 euros, et les crédits à reporter à 1 082 380 euros. Cette dernière somme comprend les dépenses engagées par la mairie du 16^e et les directions de la Ville pour le fonctionnement des équipements du 16^e n'ayant pas été liquidés au 31 décembre 2022.

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale, s'établit à 88,65 % et le taux de liquidation à 85,06 %.

S'agissant de la section d'investissement, les crédits ouverts représentent 853 097 euros et les dépenses mandatées 487 697 euros. Les crédits à reporter s'élèvent donc à 365 400 euros. Le total des dépenses engagées sur la dotation d'investissement se monte à 647 998 euros, soit 75,96 % des crédits ouverts.

S'agissant des crédits à reporter en 2023, M. REDLER indique que 160 290 euros correspondent à des dépenses engagées en 2022, mais non liquidées au 31 décembre 2022. Le reliquat, à savoir les crédits reportés libres d'emploi, s'élève à 205 109 euros, dont 134 895 euros pour les conseils de quartier.

M. REDLER demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il soumet le compte administratif 2022 aux voix.

Le Compte Administratif 2022, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. REDLER invite M. SZPINER à réintégrer la salle du Conseil d'arrondissement et propose en attendant de poursuivre l'ordre du jour avec l'examen de la délibération 2023 DSOL 44.

- **2023 DSOL 44** Subventions (322 500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion — Convention.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique que les accueils de jour constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation pour les personnes en situation de rue. Ils contribuent en effet à offrir la possibilité d'un accompagnement dans la durée, vers la sortie de rue, et dans l'attente, la délivrance de prestations sociales et sanitaires aux personnes en grande exclusion.

Depuis 1996, la collectivité parisienne, en partenariat avec la RATP et l'État, soutient le dispositif des ESI (Espaces Solidarité Insertion). M^{me} DORVALD déclare qu'il est proposé de poursuivre ce soutien en allouant des subventions à hauteur de 322 500 euros à des associations qui œuvrent plus précisément pour ces ESI.

S'agissant du 16^e, il est proposé d'octroyer une subvention de 90 000 euros à l'association « Aux captifs la Libération », bien connue des élus du 16^e, pour l'accueil de jour Lazare, situé avenue Victor Hugo, et d'autoriser la maire de Paris à signer une convention avec elle.

M^{me} DORVALD précise que cet accueil de jour s'adresse plus particulièrement à des jeunes en situation d'errance repérés lors des maraudes organisées à la porte Dauphine et dans le bois de Boulogne.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DSOL 44, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAE 27** Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD déclare que parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, l'Insertion par l'Activité économique (IAE) a été reconnue, notamment par la Cour des Comptes, comme l'un des plus efficaces. Elle permet en effet, par un accompagnement social et professionnel, ainsi que par des actions de formation adaptées, d'obtenir des résultats positifs.

En 2021, 58 % des personnes sorties d'un parcours en IAE ont ainsi pu trouver un emploi ou bénéficier d'une formation.

M^{me} DORVALD indique qu'il est proposé d'allouer 5 686 000 euros à 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles, parmi lesquelles l'association ESPACES dans le 16^e arrondissement pour laquelle des subventions ont déjà été votées.

Pour ses actions d'insertion par l'entretien horticole et plus précisément pour ses actions au niveau du quai de la Muette, il est proposé de lui allouer une subvention de 70 000 euros.

M^{me} DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

Pour sa part, puisqu'il est question de personnes en situation d'errance et de difficultés d'insertion, il souhaite s'attarder un instant sur la situation de l'école de la rue Erlanger, dont il rappelle qu'elle est la propriété exclusive de la Mairie de Paris.

Il revient notamment sur le projet de construction porté par la Ville de Paris, projet qui enserrait et étouffait littéralement l'école maternelle, et rappelle son rejet par le tribunal administratif, puis par le Conseil d'État, à la suite du recours déposé par les riverains.

M. SZPINER explique, non sans ironie, avoir produit un mémoire au soutien des riverains que le Conseil d'État, « dans sa grande sagesse », estimant que le maire du 16^e n'avait pas qualité pour agir, a jugé irrecevable.

Il poursuit en expliquant avoir alerté la Ville sur le risque d'occupation de cette école et demandé à plusieurs reprises sa sécurisation. Une association y a finalement installé 200 migrants dits « mineurs » et depuis leur nombre n'a fait qu'augmenter. La Ville ayant tardé avant de lancer la procédure d'expulsion, malgré les demandes répétées de la mairie du 16^e, la décision du tribunal ne sera pas rendue avant le 12 juin. Il lui appartiendra ensuite, si le tribunal prononce l'expulsion, d'obtenir le concours de la force publique.

M. SZPINER indique avoir pris contact avec le préfet de région pour s'enquérir des solutions de relogement possibles. L'Île-de-France compte environ 120 000 places d'hébergement d'urgence qui sont aujourd'hui toutes saturées, dont 50 000 places d'hôtel avec une durée moyenne d'occupation de quatre ans, ce qui, selon M. SZPINER, montre que le mot provisoire a un sens différent selon que l'on soit dans l'administration ou dans la vie réelle. Il souligne que ces dispositifs coûtent par ailleurs plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Il estime cette situation intolérable et réfute tout propos mettant en cause l'inaction de la mairie d'arrondissement en la matière.

Il propose ensuite de procéder au vote sur le subventionnement de l'association ESPACES qui réalise un véritable travail d'insertion auprès de personnes qui sont effectivement en errance, mais qui ne sont pas en situation irrégulière au regard de loi.

Le projet de délibération 2023 DAE 27, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 109** Réitération de garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE

M. SAUVAGE déclare qu'au terme d'une délibération de 2018, la Ville de Paris a approuvé la participation de la Ville de Paris au financement de l'acquisition de 25 logements PLA-I par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance sur le programme du boulevard Exelmans.

Cette délibération prévoit que l'opérateur consacre tout ou partie des logements à l'hébergement de personnes sortant d'hôpital en attente de regagner leur domicile soit pour une courte durée avec un dispositif de sous-location, soit de manière plus pérenne dans un logement durable, compte tenu de leur précarité.

Le groupe hospitalier Diaconesses Croix-Saint-Simon sera associé au projet, d'une part, en orientant les personnes hospitalisées vers ce programme et d'autre part en assurant un accompagnement médical une fois dans le logement.

M. SAUVAGE propose de voter favorablement sur cette délibération et souhaite que des habitants du 16^e arrondissement puissent bénéficier de ce dispositif.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 109, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 123** Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovation de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la délibération porte sur la réitération de garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovation de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP, parmi lesquels les 22 logements situés rue Charles Théliet dans le 16^e arrondissement.

Il déclare que la délibération n'appelle pas d'observations particulières et que le Conseil d'arrondissement avait déjà voté favorablement ce point.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 123, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DU 33 PLU** —Révision — Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

Avant d'évoquer quelques points concernant plus particulièrement le 16^e arrondissement, M. SAUVAGE demande à M. SZPINER de bien vouloir donner la parole à M. ALPHAND qui a participé à toutes les réunions préparatoires au PLU, afin d'en présenter les grandes lignes.

M. SZPINER se déclare tout à fait disposé à céder la parole à M. ALPHAND tout en saluant le travail remarquable effectué par ce dernier.

M. ALPHAND remercie M. SZPINER et se propose de rappeler les grandes orientations du PLU.

Il déclare que le PLU fait souvent peur aux élus, aux administrés et aux habitants et qu'il est par conséquent nécessaire de le démystifier. Nul besoin en effet de posséder un doctorat en droit de l'urbanisme pour élaborer un PLU, puisqu'il s'agit en fait de placer quelques gommettes sur un plan ; les gommettes grises représentant les logements et les gommettes vertes, les espaces verts. Il existe en outre des gommettes joker appelées gommettes PVP (Protection de la Ville de Paris).

M. ALPHAND tient par ailleurs à rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce projet de révision du PLU. Celui-ci ne peut pas être passé sous silence, car il est lié à un échec de la politique urbanistique et urbaine de la majorité municipale en place. Cet échec est d'ailleurs signé puisque 123 000 Parisiens ont quitté la capitale au cours des dix dernières années. Nulle autre capitale ne connaît un tel exode urbain.

M. ALPHAND déclare que l'équipe municipale en place a certes un passé, mais qu'elle a également un passif en matière urbanistique. La Ville de Paris a en effet décidé de s'adonner à une vaste opération de *greenwashing* en proposant un PLU qualifié de « bioclimatique » et sous-titré « Adapter Paris aux 50 degrés ». Le réchauffement climatique est certes un sujet important, mais encore eut-il fallu le prendre en considération bien plus tôt.

À cet égard, M. ALPHAND cite quelques opérations menées par la Ville de Paris au cours des dix dernières années et autorisées par Madame Hidalgo qui fut pourtant, sous d'autres mandatures, adjointe en charge de l'urbanisme.

- La tour Triangle
- Les tours Duo dans le 13^e arrondissement inaugurées en grande pompe par le premier adjoint, dont le bilan environnemental est d'ores et déjà exécrable.
- La place de la République qui est un véritable chaudron minéral en cas de fortes chaleurs.
- Des empiètements qui ont été menés, notamment sur le jardin botanique des serres d'Auteuil à l'occasion de l'extension de Roland-Garros, et qui ont fort heureusement pu être maîtrisés

grâce à l'action de la mairie du 16^e arrondissement et des associations de protection de l'environnement.

Selon M. ALPHAND, ce PLU est aussi le fruit d'un arrangement politique entre les « bétonneurs en chef » que sont les communistes d'une part et le groupe écologiste d'autre part qui, sous couvert de protéger les espaces verts, en cède énormément, y compris sur la porte de Montreuil. Il doute donc de la viabilité de ce PLU.

Il ajoute que le PLU comporte deux points névralgiques : d'une part la préemption, dont chacun connaît les conséquences, y compris dans le 16^e arrondissement, et d'autre part la servitude de mixité fonctionnelle, innovation de Madame Hidalgo et de son équipe.

M. ALPHAND explique que cette notion de servitude de mixité fonctionnelle serait opposée à tout projet de réhabilitation d'un immeuble de bureaux ou d'activités qui se verrait ainsi imposer un quota minimum de 10 % de logements sociaux.

Il juge ce quota difficilement opérationnel et doute qu'on puisse l'imposer dans tous les cas de figure. Ce quota va en outre rigidifier le marché de l'immobilier. Les entreprises risquent en effet de renoncer à tout projet de réhabilitation en raison de cette notion de servitude de mixité fonctionnelle. M. ALPHAND se déclare particulièrement inquiet des conséquences d'une telle mesure si elle était adoptée.

Face à ce projet, le groupe Changer Paris proposera lors de la prochaine séance du Conseil de Paris un contre-projet, dont M. ALPHAND déclare qu'il a été très largement alimenté par l'engagement du maire du 16^e arrondissement et de M. Jacques-Frédéric SAUVAGE.

Ce contre-projet comporte notamment sept priorités :

- Loger mieux et loger ceux qui vont vivre Paris en cessant les préemptions abusives, en accélérant la lutte contre les logements insalubres et en favorisant l'accès social à la propriété.
- Lutter contre la densification du bâti et la bétonisation. M. ALPHAND rappelle à cet égard que la limite des hauteurs s'établit aujourd'hui à 37 mètres. Le groupe Changer Paris souhaite préserver cette limite et suggère même de l'abaisser à 25 mètres et 31 mètres en fonction des quartiers et secteurs à préserver.
- Redonner de la qualité de vie aux Parisiens, et notamment aux familles et aux personnes à mobilité réduite qui sont, selon M. ALPHAND, les grandes absentes de ce projet de révision du PLU. Le groupe Changer Paris propose par ailleurs de faciliter l'implantation de professionnels de santé en rez-de-chaussée à la place de commerces laissés vacants.
- Créer de nouveaux espaces verts et protéger ceux qui existent. M. ALPHAND évoque à cet égard la création d'un grand parc dans le 15^e arrondissement en remplacement de l'héliport.
- Préserver la diversité des activités économiques dans les quartiers. M. ALPHAND déplore à cet égard la fermeture de commerces de bouche artisanaux au profit d'activités beaucoup moins porteuses de lien social.
- Améliorer l'efficacité énergétique.
- Soigner l'esthétique parisienne qui est abîmée depuis de nombreuses années par la municipalité parisienne.

M. ALPHAND explique que derrière ces sept priorités, le mot d'ordre est de lutter contre la densification de Paris, ce qui est d'ailleurs l'objectif de toutes les grandes capitales du monde. Il s'agira donc lors du prochain Conseil de Paris d'essayer de doter Paris des outils juridiques et administratifs qui permettront d'atteindre cet objectif.

M. ALPHAND conclut son intervention en évoquant le calendrier à venir. Il rappelle que le projet de révision du PLU a été entamé il y a déjà plusieurs mois et fait référence à la réunion publique qui s'est tenue dans la mairie du 16^e arrondissement sur ce sujet. Les conseils de quartier ont également été saisis du projet. Et il est prévu de délibérer lors de la prochaine séance du Conseil de Paris sur les grandes orientations du PLU qui pourront encore être ajustées tout au long de la seconde partie de la procédure.

Ce projet devrait donc faire l'objet de nouvelles discussions dans une douzaine de mois, même si M. ALPHAND n'exclut pas qu'il puisse connaître de nouveaux retards. Il rappelle que la dernière révision du PLU avait eu lieu en 2006 et insiste sur le fait qu'il s'agit d'un acte important qui engagera véritablement l'avenir urbanistique et architectural de Paris pour plusieurs décennies.

M. SZPINER remercie M. ALPHAND de son intervention. Il déplore les méthodes de travail utilisées par la Mairie de Paris sur un document portant des enjeux aussi considérables pour l'avenir de la ville. Le Conseil de Paris a en effet reçu les premiers éléments d'information moins d'un mois avant le vote et le Conseil d'arrondissement moins de 15 jours avant sa séance. M. SZPINER déclare qu'au-delà des vœux pieux, le diable se cache souvent dans les détails et qu'il est par conséquent extrêmement difficile de travailler dans de telles conditions.

Selon lui, ce délai n'est pas lié à une volonté de l'exécutif parisien de ne pas transmettre les éléments, mais plutôt aux difficultés de parvenir à un accord entre les différents courants de la majorité. Or, les Parisiens ne doivent pas payer les tractations politiciennes entre les verts et les socialistes qui sont dans la surenchère. C'est la raison pour laquelle le débat sur le PLU n'est absolument pas neutre.

M. SZPINER cède ensuite la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE confirme avoir reçu les éléments d'information relatifs à la révision du PLU le mercredi précédant la séance du Conseil d'arrondissement, ce qui explique que les élus n'ont pas pu être informés plus tôt. Il déplore que les élus de l'opposition n'aient pas pu être informés en amont alors qu'il semblerait que les élus de la majorité municipale l'aient été.

M. SAUVAGE fait ensuite référence au pastillage évoqué par M. ALPHAND qui désigne des emplacements réservés pour accueillir un certain pourcentage de logements sociaux en cas de restructuration lourde, de cession, de surélévation ou de changement de destination. Pour ce qui concerne le 16^e arrondissement, 26 immeubles étaient visés par ce pastillage au début de la procédure. Ils sont aujourd'hui 91, ce qui n'est pas négligeable selon M. SAUVAGE.

Dans les immeubles affectés à une activité économique, le PLU impose la création de 10 % de logements sociaux. Ainsi la restructuration d'un immeuble de bureaux par son propriétaire devra-t-elle prévoir la transformation de 10 % de ses surfaces de bureaux en logements sociaux. Dans les immeubles d'habitation, entre 35 à 50 % des espaces devront être affectés au logement social.

M. SAUVAGE souligne que la Mairie de Paris privilégie notamment les logements très sociaux, de type PLA-I et PLUS pour lesquels les candidats locataires doivent justifier de revenus mensuels inférieurs à 2 251 € pour un célibataire et à 3 365 euros pour un couple, ce qui exclut de fait les classes moyennes.

M. SAUVAGE estime que ce pastillage pourrait inciter les propriétaires de bureaux concernés à ne pas lancer de projets lourds de restructuration, ce qui aurait un impact sur le maintien de l'emploi à Paris.

Le pastillage risque en outre de conduire à une spéculation en raison de la raréfaction du secteur privé. M. SAUVAGE rappelle à cet égard que les prix de l'immobilier ont augmenté de 30 % depuis 2016 et deux fois plus vite que les revenus.

Les classes moyennes apparaissent enfin complètement marginalisées dans ce PLU. Les prix des logements dans le secteur privé sont tellement élevés qu'elles ne peuvent y prétendre et les logements dits sociaux sont réservés aux catégories les plus basses.

M. SAUVAGE évoque par ailleurs la possibilité de préemption dans le diffus qui accentue encore la marginalisation des classes moyennes tout comme le conventionnement des HBM. Il indique à cet égard que 55 % des logements sociaux créés par la Ville de Paris sont issus du conventionnement des HBM et de leur transformation en PLA-I et PLUS. Il évoque enfin un point relatif aux incertitudes planant sur le montant des loyers.

M. SAUVAGE aborde ensuite le sujet de la densification. Le PLU semble vouloir préserver certains quartiers, mais la réalité est tout autre. Ainsi, la Ville de Paris, par des mesures de préemption, entend supprimer un certain nombre de petits immeubles qui contribuent au caractère villageois de certains

quartiers du 16^e arrondissement. Il cite à cet égard l'exemple de la rue d'Auteuil qui illustre le double langage tenu par la Ville en la matière.

M. SAUVAGE explique que l'arrondissement a pu obtenir la protection de certaines adresses, mais la Ville a refusé d'inscrire la rue Alfred Bruneau en secteur protégé et prévoit de transformer une petite maison en un immeuble de sept étages.

M. SAUVAGE souligne à nouveau le travail important effectué sur ce PLU, dont le Conseil d'arrondissement aura l'occasion de reparler dans les mois à venir et propose en conclusion de son intervention de voter contre la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} MISSOFFE déclare que le groupe Indépendants et Progressistes votera contre le plan local d'urbanisme de Paris, tant sur la forme que sur le fond, souscrivant à tous les propos tenus par M. SAUVAGE. Elle regrette notamment que les documents relatifs au PLU aient été transmis si tardivement.

M. SZPNER remercie M^{me} MISSOFFE de son intervention et, en l'absence d'autres remarques, met au voix la délibération.

Le projet de délibération 2023 DU 33, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 256** Subventions (46 800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), créée durant la Guerre d'Algérie, est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle regroupe à ce jour plus de 370 000 adhérents rassemblés dans 3 560 comités. Chaque arrondissement abrite un comité et un Comité départemental assure la synthèse des actions des comités installés dans les arrondissements de Paris.

Ces comités étant régulièrement soutenus par la Ville de Paris, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant total de 46 800 euros, dont 30 000 euros pour le comité départemental.

M^{me} de MEAUX indique qu'une subvention de 800 euros est proposée au comité du 16^e arrondissement de la FNACA, d'un montant comparable à ceux des années précédentes.

La Fédération Nationale des Anciens Combattants, au même titre que toutes les autres associations des anciens combattants qui font partie du comité d'entente du 16^e arrondissement, a besoin d'un budget de fonctionnement lui permettant d'assurer les actions et les temps forts qui animent tout au long de l'année la mémoire.

M^{me} de MEAUX propose en conséquence de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER remercie M^{me} de MEAUX et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

Comme il l'a fait l'année dernière et comme l'a fait également M. GACHET il y a deux ans, M. SAUVAGE explique qu'il votera à nouveau contre cette délibération, de même que M. GACHET qui lui a donné son pouvoir, en raison des positions de la FNACA sur la journée du 19 mars 1962. Il ne s'agit pas de remettre en cause les associations d'anciens combattants, mais par respect pour ses proches qui ont souffert de cette période, M. SAUVAGE ne peut voter favorablement cette délibération.

En l'absence d'autres observations, M. SZPNER met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 256, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement avec (votes pour : 26, votes contre : 5, abstentions : 3).

- **2023 DAC 492** Subventions (13 950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que les associations et les comités d'anciens combattants et du souvenir assurent les commémorations et la transmission de mémoire des quatre générations du feu, de la Première Guerre mondiale aux OPEX, notamment par leurs interventions dans les lycées, collèges et écoles.

Ces associations d'anciens combattants et comités du souvenir contribuent en outre, dans la mesure de leurs moyens, à venir en aide aux anciens combattants, dont la situation difficile nécessite un secours moral ou matériel.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16^e arrondissement de Paris, présidé par Alain-Jacky BELISSA, montant comparable à celui des années précédentes.

En reconnaissance à celles et ceux qui servent et ont servi le pays et en mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la liberté de la France, M^{me} de MEAUX invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. SZPINER remercie M^{me} de MEAUX et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 492, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 40** Dénomination de l'école Guy Chauliac.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure

M^{me} NIZARD explique que la délibération propose de renommer l'école élémentaire publique située 8 rue Chernoviz Guy Chauliac en hommage à ce médecin militaire et Compagnon de la Libération, disparu en 2005 et qui prit part à la libération de Paris aux côtés de la 2^e DB.

M^{me} NIZARD précise que cette demande a été exprimée par le 16^e arrondissement via un vœu présenté au Conseil de Paris et adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement. La délibération a pour sa part été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'école.

Elle invite donc les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 40, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 41** Dénomination de l'école François Jacob.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD indique que la délibération propose de renommer l'école polyvalente publique située 3 rue des Belles Feuilles François JACOB.

Elle rappelle que François JACOB était un scientifique français, Compagnon de la Libération, disparu en 2013. Il effectua sa scolarité au lycée Carnot et suivit ses études de médecine à Paris. Il fut

également professeur au Collège de France et rejoignit les forces françaises libres à Londres dès juin 1940.

Par la suite, ses travaux sur la génétique seront consacrés en 1965, lorsqu'il reçut le prix Nobel de médecine avec André LWOFF et Jacques MONOD.

M^{me} NIZARD précise que cette demande a été exprimée par le 16^e arrondissement via des vœux présentés au Conseil de Paris et adoptés à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement. La délibération a été pour sa part adoptée à l'unanimité par le Conseil d'école.

Elle invite donc les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DACO 41, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPNER remercie le Conseil d'arrondissement pour ces deux votes auxquels il se déclare particulièrement attaché.

- **2023 DAC 373** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique qu'il s'agit d'accorder des subventions pour un montant total de 900 000 euros à 29 établissements cinématographiques parisiens qui gèrent 34 salles de cinéma indépendant, majoritairement classées Art et Essai avec une programmation diverse, originale et exigeante.

L'objectif est donc de soutenir l'animation culturelle de salles ancrées dans la vie des quartiers parisiens.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000 euros pour la société Dulac Cinémas, exploitant du Majestic Passy.

M^{me} GREE ajoute que la subvention est en augmentation de 6 000 euros par rapport à l'an dernier et demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 373, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 1** Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (16^e, 17^e, 18^e) et lignes T8 et TZen 5 — Communication du bilan annuel 2022 des projets. (Communication sans vote).

M^{me} Véronique BALDINI, rapporteure.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'une communication sur le bilan 2022 des projets d'extension du T3 qui n'est pas soumise au vote du Conseil.

Le montant prévisionnel des travaux s'élevait en 2012 à 183 millions euros et atteint en 2022 195 millions d'euros. M^{me} BALDINI précise que le chantier se déroule tout à fait normalement et qu'il sera livré dans les temps.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

➤ **2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.**
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que dans une note d'éclairage du 13 janvier 2023, le ministère de la Transition Ecologique a précisé les conditions de mise en œuvre de la possibilité pour une collectivité d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules, tel qu'instauré par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il ressort de cette note d'éclairage que les collectivités qui ont recours aux dispositifs de lecture automatisée (dits LAPI) doivent délibérer sur les conditions de cet écartement du droit d'opposition.

Cette délibération vise donc à écarter ce droit d'opposition pour le recueil des numéros des plaques d'immatriculation des véhicules stationnés dans les rues de Paris. M^{me} BALDINI précise que le motif invoqué est l'impératif d'efficacité compte tenu de l'attractivité de la capitale et du nombre de places de stationnement qui rend nécessaire le recours aux dispositifs LAPI.

Elle ajoute qu'aucune communication des données à des tiers ne participant pas aux processus de contrôle n'est autorisée, hors réquisition des forces de l'ordre. Les données récoltées sont soumises à un processus d'anonymisation en cas de validité du droit de stationner. Elles ne sont conservées que dans la limite du délai légal du RAPO.

Le contrôle à distance effectué à l'aide de véhicules LAPI a été généralisé en mars 2021 et s'est traduit par la fin de la pose des notices des contraventions sur les pare-brise. Cette évolution s'est accompagnée du lancement du ticket Handi, salué par M^{me} BALDINI.

Ce changement a entraîné une augmentation de plus de 80 % du nombre de FPS émis en 2021 : 4,6 millions de FPS émis en 2021 contre 2,6 millions en 2020 et 2,5 millions en 2019. Le nombre de recours a augmenté de la même façon, puisqu'il a quasi triplé.

L'instauration du système LAPI s'est toutefois traduit par une dégradation de la qualité du contrôle, en particulier pour ce qui concerne les tickets Handi, comme le démontre l'augmentation du taux de recours de 61 %.

Il est à noter plusieurs dysfonctionnements du système LAPI : la non-prise en compte du ticket Handi, les verbalisations indues des taxis, les fausses adresses, etc. Ces dysfonctionnements sont à mettre en corrélation avec l'augmentation des tarifs de stationnement et l'instauration du stationnement payant des deux roues motorisées en septembre 2022.

Enfin, cette mesure accompagne le projet de l'exécutif de supprimer la moitié des places de stationnement avant la fin du mandat.

Pour toutes ces raisons, M^{me} BALDINI propose aux élus du Conseil d'arrondissement de voter contre cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 13, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DVD 56 Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros).**

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique qu'il ne s'agit pas de vanter les mérites de ce Plan vélo 2021-2026 qui est doté d'un budget de 250 millions d'euros pour 52 coronapistes sécurisées et 130 km de pistes sécurisées

supplémentaires, mais pour le 16^e arrondissement, d'exprimer les modalités d'aménagement pour le boulevard Murat, l'avenue et la place de la porte de Saint-Cloud.

Cette délibération intervient alors que les travaux ont déjà commencé porte de Saint-Cloud. M^{me} BALDINI assure toutefois que la mairie du 16^e, très concernée par ces aménagements, les surveille de très près.

Elle propose aux élus du Conseil d'arrondissement de voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 56, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 63** Principe de délégation de service public pour la mise en conformité du parc de stationnement Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de l'ensemble (16^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que la délibération porte sur la délégation de service public pour la mise en conformité du parc de stationnement Passy et la modernisation du parc Delessert. Elle précise que le parc Delessert n'est pas un parc public et que ses places ont été vendues pour une durée de 99 ans, ce qui en fera un parc peu rentable pour le futur exploitant de la délégation.

La Ville de Paris a par conséquent estimé judicieux de jumeler le parc de Passy qui est, quant à lui, très rentable avec le parc Delessert qui l'est moins.

M^{me} BALDINI estime que le Conseil d'arrondissement peut voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 63, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAE 17** Prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit de proroger le mandat de la Commission de Règlement Amiable du tramway instituée en 2018 jusqu'au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2023 afin de permettre la poursuite de l'examen des demandes d'indemnisation et éviter ainsi de les renvoyer à l'action contentieuse.

M^{me} BALDINI rappelle que le tramway s'étend de la porte d'Anières à la porte Dauphine et estime que le Conseil d'arrondissement peut voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAE 17, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DPE 17** Projet LIFE ADSORB : signature de l'avenant de prolongation de 2 ans de la convention européenne et de la convention de partenariat.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI indique que la délibération porte sur le projet européen LIFE ADSORB, déjà examiné en séance du Conseil d'arrondissement. Il s'agit de recycler les eaux pluviales du boulevard périphérique et de les décontaminer dans une partie du Bois de Boulogne.

M^{me} BALDINI estime qu'il s'agit là d'un très beau projet et précise qu'il bénéficie de financements européens. Ce projet ayant pris un peu de retard, il s'avère nécessaire de le prolonger.

Elle demande aux élus du Conseil d'arrondissement de voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DPE 17, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DEVE 19** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI propose de présenter les délibérations 2023 DEVE 19 et 2023 DEVE qui portent toutes deux sur l'octroi de subventions à l'association ESPACES, fort appréciée par la mairie du 16^e arrondissement pour son action en matière d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de la petite ceinture pour laquelle elle a été engagée par la SNCF.

M^{me} BALDINI invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DEVE 19, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DEVE 20** Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération 2023 DEVE 20. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DEVE 209, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DEVE 27** Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que pour parfaire le dispositif de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien, il a été jugé nécessaire d'établir une convention avec la préfecture de police de Paris.

En effet, selon le code rural et de la pêche maritime, la gestion des chats errants relève de la compétence du préfet de police. Ainsi, cette convention définit un cadre à l'action conjointe de la Ville de Paris et de la préfecture de police pour maîtriser les populations de chats errants sans propriétaires par le contrôle de leur reproduction.

La Ville de Paris transmet à la préfecture de police de Paris la liste des associations œuvrant dans ce sens, ainsi que dans les secteurs et les périodes de trappages.

Cette convention est établie pour une durée d'un an.

M^{me} BALDINI propose de voter favorablement la délibération, le 16^e arrondissement comptant quelques chats errants qui, malheureusement, ne parviennent pas à éradiquer les rats.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DEVE 27, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DSP 59** Subvention (130 000 euros) et convention avec la SCI Good Doctor pour la création d'une MSP (16e) dans le cadre du dispositif Paris Med ».

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

M. MESSAS explique que le projet de délibération a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 130 000 euros à la SCI Good Doctor en vue de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) au 36 rue du Général Delestraint dans le 16^e arrondissement de Paris.

Il rappelle les perspectives préoccupantes de la démographie médicale, y compris dans certains quartiers parisiens, et déclare que ces différentes structures (centres de santé, maisons de santé ou pôles de santé) sont porteuses d'un modèle d'avenir, car elles mettent en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation et à accompagner les professionnels de santé.

Ainsi, dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé. Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création d'une MSP dans le 16^e arrondissement de Paris.

Cette MSP, annexe de la MSP Mary Jacobi, nommée « l'Annexe », sera composée de 7 professionnels de santé : 4 médecins généralistes dont 2 primo installants, 2 sages-femmes dont 1 primo installant, 1 ergothérapeute primo installant.

Le projet de santé est structuré autour de trois axes :

- Les soins non programmés afin de désengorger les urgences ou les consultations à l'hôpital.
- La santé de la femme, de la mère et de l'enfant
- La prévention destinée à la population vieillissante : prévention des troubles cardiovasculaires

La prise en charge des patients est organisée sur le principe de continuité des soins :

- Des locaux ouverts et une présence médicale assurée du lundi au vendredi, de 9 h à 23 h et le samedi matin de 9 h à 13 h ;
- La possibilité, en cas d'urgence, de joindre un médecin de l'Annexe chaque matin dès 8 h
- Plusieurs modalités de rendez-vous ;
- Une ouverture toute l'année : congés alternés, et recours à des remplaçants ;
- Participation à la permanence des soins ambulatoires.

M. MESSAS conclut son intervention en indiquant qu'il est proposé d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 130 000 euros pour financer les travaux de la future MSP L'Annexe, soit 64,5 % du coût total des travaux et appelle à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DSP 59, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 34** Subvention (11 122 euros), avenant n° 3 à l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie, 7 rue Prokofiev (16^e).

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU déclare qu'il s'agit d'accorder une subvention de 11 122 euros à l'association La Maison de l'Enfance pour le fonctionnement de la halte-garderie du 7 rue Prokofiev et souligne que la subvention est en diminution de 15 % par rapport à 2022.

Elle demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 34, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162023053** Vœu relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024.

M^{me} MISSOFFE et le groupe Indépendants et Progressistes souhaitent que ce vœu soit porté devant le Conseil de Paris pour que soient présentées aux élus parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiennes leur permettant d'assister à des épreuves des JOP 2024 et que par conséquent une majeure partie des billets acquis par la Ville de Paris soit dédiée à cette action.

Elle rappelle que sur les 5 millions de billets proposés à moins de 50 euros, un million d'entre eux ont déjà été préemptés par les collectivités-hôtes. Elle souligne également la volonté de la Mairie de Paris de faire de cette édition 2024 des Jeux « populaires ».

Considérant l'annonce récente de la Maire de Paris et son adjoint en charge des sports, relative à l'acquisition par la Ville de Paris de 50 000 billets répartis de la façon suivante : 30 000 billets pour les Jeux paralympiques et 20 000 billets pour les Jeux olympiques et le fait que de nombreux enfants parisiens seront dans les centres de loisirs parisiens en juillet et août, M^{me} MISSOFFE jugerait formidable que ces enfants puissent profiter de ces billets.

Ce vœu est par conséquent soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement pour que les petits Parisiens puissent avoir accès aux Jeux Olympiques qui se dérouleront en juillet et août 2024.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu.

M^{me} BADAT-KARAM tient à rappeler que le groupe Changer Paris et la mairie du 16^e arrondissement interpellent la Ville de Paris depuis longtemps sur le faible nombre de billets acquis (50 000 sur 1 million) ainsi que sur leur répartition.

La mairie du 16^e a en outre demandé à être associée à la répartition de ces billets pour que la transparence soit vraiment le maître mot.

Aucune garantie n'ayant été donnée à ce stade, malgré la présentation de plusieurs vœux sur le sujet, elle assure qu'elle reviendra à la charge. Elle déclare avoir notamment demandé que les bénévoles des clubs sportifs qui font vivre le sport de proximité au quotidien puissent bénéficier de ces billets.

M. SZPINER met aux voix le vœu proposé par le groupe Indépendants et Progressistes.

Le vœu V162023053, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER félicite M^{me} MISSOFFE pour cette unanimité.

- **V162023054** Vœu relatif à la réaffectation des espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service.

Sur proposition du groupe Indépendants et Progressistes, M^{me} MISSOFFE émet le vœu suivant :

- Considérant les résultats de la votation, organisée par la Ville de Paris le 2 avril 2023, relative aux trottinettes en libre-service actant que 89,03 % des Parisiens ayant participé à ce scrutin ont voté pour la fin des trottinettes en libre-service à Paris ;
- Considérant le développement rapide des solutions de livraison par vélos cargo, permettant de répondre aux enjeux logistiques du dernier kilomètre et utiles au désencombrement de nos rues par les camions de livraison ;
- Considérant l'absence de solutions de stationnement pour les vélos cargo qui ne peuvent s'installer dans les arceaux vélos compte tenu de leur volumétrie ;
- Considérant la décision de la Maire de Paris de ne pas renouveler les contrats avec les opérateurs de trottinettes électriques en septembre 2023 ;
- Considérant le maillage fin d'emplacements de stationnement pour trottinettes électriques qui a été réalisé dans la Ville de Paris ;
- Considérant que ces emplacements correspondent à l'espace nécessaire pour le stationnement de vélos cargo ;

Le groupe Indépendants et Progressistes du 16^e arrondissement, demande que les zones de stationnement des trottinettes soient remplacées par des zones de stationnement pour vélos cargo.

M. SZPINER remercie M^{me} MISSOFFE et lui demande si elle dispose d'éléments plus précis sur la superficie nécessaire ou le volume des vélos cargo qui permettraient d'évaluer plus concrètement l'impact du remplacement des zones de stationnement trottinettes par des zones de stationnement pour vélos cargo.

M^{me} MISSOFFE estime que cette mesure s'intégrerait parfaitement dans le PLU bioclimatique qui consiste à privilégier une livraison du dernier kilomètre respectant les objectifs de décarbonation. Par ailleurs, certains habitants utilisent ces vélos cargo pour faire leurs courses ou emmener leurs enfants à l'école et sont demandeurs de solutions de stationnement.

M. SZPINER souhaiterait disposer d'éléments beaucoup plus concrets : le nombre d'emplacements trottinettes existants, les mètres carrés nécessaires au stationnement des vélos cargo et le nombre de vélos cargo pouvant stationner sur ces emplacements.

Il préfère en effet étudier tous les impacts potentiels avant de faire une quelconque demande ou de voter un vœu. Cette idée peut sembler bonne, mais il lui semble nécessaire de s'assurer d'abord de sa faisabilité.

M^{me} MISSOFFE répète l'argument de la livraison du dernier kilomètre qui permettrait d'éviter le stationnement de camions de livraison.

M. SZPINER répond que l'idée semble séduisante, mais qu'il souhaite auparavant disposer d'une étude d'impact concrète. Il assure qu'il ne s'insurge pas contre l'idée en elle-même, mais contre l'idée de voter quelque chose sans savoir de manière concrète comment les choses pourront se faire.

M^{me} BADAT-KARAM déclare ne pas être une spécialiste en matière de vélos cargo. Elle tient toutefois à relayer les difficultés rencontrées par la directrice de la Caisse des écoles s'agissant des livraisons en raison des suppressions toujours plus importantes des places de stationnement et estime qu'il serait nécessaire de réfléchir de manière plus globale à l'organisation des places de stationnement.

M. ALPHAND comprend l'intention louable du groupe Indépendantistes et Progressistes, mais se déclare gêné par le caractère systématique de ce vœu. Il s'agit en effet de proposer la suppression totale des places de stationnement trottinettes, ce qui lui semble un peu radical. Il regrette par ailleurs l'absence d'une étude de volumétrie ou d'impact. Il explique ne pas pouvoir voter ce vœu en l'état, estimant que ce dernier n'est pas encore suffisamment mature.

M^{me} MISSOFFE le reconnaît bien volontiers. Elle renonce à le soumettre à l'approbation du Conseil d'arrondissement et promet de le proposer lors d'une prochaine séance, accompagné d'une étude d'impact.

M. SZPINER demande à M^{me} MISSOFFE de veiller également à proposer un juste équilibre entre les différentes places de stationnement. Tout ne peut pas être dévolu aux vélos cargo.

Ordre du jour complémentaire

- **2023 DSOL 55** Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N° 1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

M^{me} LELLOUCHE propose d'accorder une subvention d'un montant total de 87 500 euros à neuf associations parisiennes pour leur action culturelle en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour le 16^e arrondissement, il s'agit d'octroyer 20 000 euros à l'association Personimages qui propose des ateliers artistiques aux enfants et aux adultes en situation de handicap et 13 000 euros à l'association Culture Relax qui organise des séances de cinéma et des spectacles adaptés aux personnes en situation de handicap au Majestic Passy. À cet égard, M^{me} LELLOUCHE tient à remercier les équipes du Majestic Passy pour leur engagement.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DSOL 55, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 SG 13** Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU précise que la délibération comporte deux volets, l'un sur l'automatisation et l'autre sur l'harmonisation. Le premier volet est spécifique aux règles de quotient familial dans leur ensemble, dont les modalités de calcul sont fixées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour les usagers qui ne sont pas allocataires de la CAF, le quotient familial peut être déterminé par les services sur le fondement de certaines conditions, mais ces conditions s'appuient sur les règles qui s'appliquent aux usagers de la CAF. Il s'en suit la production de documents et preuves aux services de la Ville.

Toutefois, la dispersion des procédures selon les directions telles que conservatoire, restauration scolaire, etc. amène à des écarts potentiels entre les prestations accordées pour une seule et même situation.

Le développement de la dématérialisation et des échanges entre administrations permettrait de simplifier ces procédures et d'éviter des distorsions, sources d'inégalités entre le traitement des usagers.

Il est par ailleurs proposé la création d'un tarif de précarité sociale applicable dans le parc municipal d'accueil de la petite enfance, accordé à titre dérogatoire exceptionnel aux familles sans ressources et sans logement signalées par les services sociaux.

Le montant du tarif de précarité sociale est calculé en appliquant au revenu plancher, fixé annuellement par la CNAF, un taux d'effort correspondant à la prise en compte de deux enfants supplémentaires par rapport à la composition familiale réelle.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 SG 13, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 19.

Signature 	Signature 
M. Francis SZPNER Maire du 16 ^e arrondissement	M/Mme Guedj conseiller-ère d'arrondissement Secrétaire de séance